

# Commission inondation de bassin Artois Picardie

28 mai 2015

---

## Retour sur la labellisation du PSR de Sangatte



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Nord Pas-de-Calais

[www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr)

# Contenu du PSR de la Digue de Sangatte

- Contenu du PSR :

Les travaux de reconstruction de la digue de Sangatte visent à rétablir un niveau de protection homogène de l'ouvrage en limitant les points de singularité en rendant notamment la digue la plus rectiligne possible

- Calendrier prévisionnel : travaux août 2016 à mai 2017

# Avis favorable de la CMI du 9 avril 2015

## avec réserves :

- prendre en compte les recommandations de l'avis de l'autorité environnementale (avis en cours d'instruction)

avant attribution du financement au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) pour les travaux :

- **définir au niveau avant projet détaillé les travaux de reconstruction du corps de digue** au vu des résultats des études géotechniques et des ouvrages de lutte contre la dynamique hydro-sédimentaire et suivant les résultats des études géotechniques, réajuster le projet,
- **fournir une étude préliminaire relative aux travaux à réaliser sur les endiguements de second rang de ce secteur**, qui permettra de déterminer les opérations à inscrire dans le cadre du futur PAPI de l'Aa,
- **obtenir de la part des collectivités concernées par la protection de l'ouvrage un accord** qui sera annexé à la convention PSR à passer par l'État et portant sur l'approbation de la qualité et du niveau de protection des travaux projetés, dans la perspective de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, ainsi que sur les modalités de gestion de l'ouvrage jusqu'à la date du transfert de compétence,

avant versement du solde du financement pour les travaux :

- présenter au préfet (service de contrôle des ouvrages hydrauliques) un dossier de recollement des travaux et obtenir son approbation,

# Avis de la CMI du 9 avril 2015

## La CMI RECOMMANDE

- au préfet de **poursuivre la procédure d'approbation du PPR prioritaire de Sangatte** pour lui permettre de garantir, à l'horizon du démarrage des travaux, une maîtrise de l'urbanisation dans ce territoire vulnérable et une cohérence des actions de l'Etat
- au préfet de se tourner vers le maire de Sangatte afin de **modifier son PCS** pour intégrer les nouvelles consignes de sécurité produites dans le cadre de ces travaux et de mettre en place les repères de crues sur son territoire, en lien avec le programme PAPI du delta de l'Aa en préparation,
- au porteur du projet du PAPI du delta de l'Aa de participer à la **recherche des maîtres d'ouvrage pour une gestion pérenne des systèmes de protection**, et intégrer les opérations complémentaires restant à mettre en œuvre dans ce secteur, dans le cadre de son PAPI en préparation,
- au porteur du PSR de **mettre en place un suivi environnemental** pendant la phase de réalisation des travaux et un suivi de la plage dans le temps à l'échelle de la cellule hydro sédimentaire

La CMI ATTIRE l'attention sur les enjeux environnementaux et sur l'importance des études à l'échelle hydro sédimentaire qui devront être menées au niveau de la stratégie locale de gestion du risque inondation et de la stratégie du futur PAPI.